



Mesure 9

Réagir face à un foyer



La détection d'un cas suspect ou confirmé de maladie infectieuse au sein d'une structure nécessite la mise en place immédiate de mesures adaptées. Une gestion rigoureuse d'un foyer permet de limiter la propagation de l'agent pathogène et de protéger l'ensemble des équidés.

Une réaction rapide et organisée est essentielle pour maîtriser la situation sanitaire.

ISOLEMENT DES CHEVAUX CONCERNES

Dès l'apparition de signes évocateurs ou en cas de diagnostic confirmé :

- **Isoler immédiatement le cheval suspect ou malade.**
- **Héberger à distance des autres équidés, sans contact direct.**
- **Dédier du matériel et, si possible, une personne référente.**

L'isolement est la première mesure pour éviter la diffusion de la maladie.

MISE EN PLACE DE MESURES RENFORCEES

La gestion d'un foyer implique un renforcement strict des mesures de biosécurité :

- **Limitier les déplacements de chevaux (entrées et sorties).**
- **Suspendre les activités à risque (rassemblements, concours, etc.).**
- **Renforcer les protocoles de nettoyage et de désinfection.**
- **Mettre en place un circuit de soins dédié.**

Ces mesures permettent de réduire les contaminations croisées.

SURVEILLANCE DES EQUIDES

Une surveillance accrue de l'ensemble des chevaux est indispensable :

- **Prise de température.**
- **Observation de l'apparition de signes cliniques.**
- **Identification rapide des cas suspects.**

Une détection précoce permet d'agir plus efficacement.

INFORMATION ET COORDINATION

Une gestion efficace repose sur une bonne communication :

- **Informier le vétérinaire dès les premiers signes.**
- **Prévenir les personnes en contact avec les chevaux (personnel, propriétaires, intervenants, etc.).**
- **Limitier l'accès à la structure.**

La transparence est essentielle pour éviter la propagation.





Mesure 9

Réagir face à un foyer



DECLARATION ET SUIVI SANITAIRE

Selon la maladie concernée :

- **Effectuer un signalement via les outils dédiés (ex. : VigiRESPE)**
- **Mettre en place un suivi avec le vétérinaire**
- **Respecter les obligations réglementaires si applicable**

La déclaration contribue à la surveillance épidémiologique et à la gestion collective du risque.

LEVÉE DES MESURES

Les mesures ne doivent être levées qu'après validation :

- **Disparition des signes cliniques.**
- **Avis du vétérinaire.**
- **Respect des délais recommandés.**

Une levée prématurée peut entraîner une reprise de la circulation du pathogène.

UNE GESTION COLLECTIVE ET RESPONSABLE

La gestion d'un foyer positif repose sur l'implication de tous les acteurs :

- **Responsables de structure**
- **Propriétaires**
- **Vétérinaires**
- **Intervenants extérieurs**

Une réponse coordonnée permet de limiter l'impact sanitaire, économique et organisationnel.

